



Commune de MINORVILLE 54385

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2-22012024 – Tarifs salle socio-culturelle

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	6
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	6
Date de Convocation :	15/01/2024
Date d'affichage	15/01/2024

L'an deux mille vingt-trois, le 22 janvier 2024 à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Madame Isabelle BRISSON, Messieurs Philippe HENNEBERT, Stéphane MOUROT, Stéphane SCHOUG, Philippe NICLOUX et Marc THIRIOT.

Etaient absentes excusées : Mesdames Anne SCHOUG et Astrid MALLICK.

Etaient absents : Messieurs Jérôme MACQUIN et Monsieur Aurélien ZIEGLER.

Monsieur Stéphane MOUROT a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Tarifs salle socio-culturelle

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal,

A l'unanimité :

- **Fixe la location de la salle Socio- Culturelle pour un montant de 95,00 €, aux habitants de Minorville, propriétaires ou locataires d'une habitation.**
- **Fixe la location de cette salle à 300,00 € aux extérieurs**
- **Fixe le nettoyage de la Salle et la remise en état (en cas de non-nettoyage) à 50,00 €.**
- **Le montant de la caution est fixé à 500,00 €.**
- **Ces tarifs prennent effet au 1^{er} février 2024 et resteront en vigueur jusqu'à nouvelle décision du Conseil municipal ;**

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus

Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;

Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 22/01/2024

Le Maire
Philippe HENNEBERT

